

Subventions pour congrès et colloques

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal, sur avis favorable de la Commission Relations Publiques, d'allouer en plus des habituelles prestations matérielles, les aides suivantes pour les congrès organisés à Besançon en cours d'année 2000 :

- 6 000 F à l'Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (ANFPA) pour l'organisation, du 10 au 12 mai dernier, à la Saline Royale d'Arc-et-Senans et à Besançon, d'un colloque européen «Parcours partenariat, territoires» ou mettre en commun les compétences pour contribuer plus efficacement aux politiques de formation et d'emploi dans l'Europe des années 2000/2006. 150 personnes ont participé à ce colloque.

- 6 000 F au Conseil National des Associations Familiales Laïques (CNFAL) pour l'organisation de son assemblée générale, les 13 et 14 mai, salle Battant. Une centaine de personnes venant de la France entière ont assisté à cette assemblée.

- 8 000 F à l'Office Municipal du Sport pour l'organisation du congrès bi-annuel de la Fédération Nationale des OMS, du 1^{er} au 3 juin, à Micropolis. 300 représentants du mouvement sportif de toute la France et une centaine d'accompagnateurs étaient présents.

- 3 000 F à l'Association des anciens élèves de l'Institut Pasteur pour l'organisation de la réunion annuelle le 9 juin, au Petit Kursaal. Cette réunion à laquelle ont participé une centaine de personnes, est centrée sur une journée scientifique suivie d'une journée touristique.

- 6 000 F à la Société Francophone de Primatologie pour l'organisation du 12^{ème} colloque qui regroupera environ 150 primatologues francophones de différents horizons professionnels, du 27 au 29 septembre prochain, à la Maison de l'Economie.

- 7 000 F à l'UFR des Sciences - Département de mathématiques, pour l'organisation de la conférence en analyse fonctionnelle, du 20 au 29 juin, à la Faculté des Sciences. Une soixantaine de chercheurs en provenance d'Europe, des Etats-Unis et d'Israël ont animé cette conférence.

- 6 000 F à l'UFR des Sciences - Laboratoire de mathématiques pour l'organisation d'une conférence intitulée «Computer methods in porous media», du 10 au 13 juillet. Ce congrès pluridisciplinaire réunira une centaine de chercheurs du monde entier.

- 5 000 F à l'IUT de Besançon - Laboratoire de chimie, pour l'organisation de la 3^{ème} Conférence internationale sur les complexes polymers-solvants, du 28 au 30 août, à l'IUT même. Une centaine de spécialistes de France et d'Europe participeront à cette conférence.

- 6 000 F à l'UFR des Sciences - Laboratoire de chrono-écologie pour l'organisation d'un colloque international «Equilibres et ruptures dans les écosystèmes depuis 20 000 ans en Europe de l'Ouest», du 18 au 22 septembre prochain à l'UFR des Sciences. Le nombre de participants attendus est de 240 personnes dont 80 européens.

- 60 000 F sur 2 ans (30 000 F en 2000 et 30 000 F en 2001) à l'Association Générale des Institutrices d'Écoles Maternelles (AGIEM) pour l'organisation de son 74^{ème} congrès national, du 29 juin au 1^{er} juillet 2001, à Micropolis. Le congrès comprendra l'assemblée générale, une exposition pédagogique, des ateliers présentant des travaux réalisés par les écoles maternelles, des conférences et communications et une exposition d'éditeurs. L'assemblée générale rassemblera quant à elle environ 2 000 adhérents venus de toute la France. Le budget prévisionnel de la manifestation s'élève à l'heure actuelle à 2 315 000 F.

- 60 000 F sur 3 ans (par tranche de 20 000 F de 2000 à 2002) à Amnesty International pour l'organisation du congrès national de la section française du 8 au 10 mars 2002, à Micropolis. Ce congrès qui a lieu tous les deux ans, réunira de 800 à 1 000 personnes pendant 3 jours. Le budget prévisionnel est de l'ordre de 1 230 000 F à ce jour.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

En cas d'accord, la somme de 24 000 F sera imputée au chapitre 92.95.65738.89052.200 et la somme de 79 000 F sera imputée au chapitre 92.95.6574.89052.200 du budget principal de l'exercice courant, abondé par un virement de 37 000 F de l'imputation 92.95.65738.89052.200.

«M. LE MAIRE : C'est le domaine préféré et privilégié de Marcellin BARETJE. Il y en a de toutes les sortes, il y a même une société francophone de primatologie qui organise son 12^{ème} colloque.

M. DUVERGET : Merci Monsieur le Maire. Pour une question de procédure simplement : deux sociétés seraient bénéficiaires pour plusieurs années. Peut-on s'engager sur plusieurs exercices à la fois dans un Conseil Municipal ? L'engagement est bien annuel normalement ?

M. LE MAIRE : L'engagement sera renouvelé ou pas par le prochain Conseil Municipal. On l'a déjà fait je crois pour la généalogie.

M. BARETJE : Monsieur le Maire et Chers Collègues, nous avons déjà opéré de cette façon pour la généalogie parce qu'il s'agissait d'un congrès mondial de généalogie qui nous demandait 130 000 F. Que faut-il faire ? Faut-il prendre 130 000 F sur l'année d'accueil de ce congrès, ça veut dire qu'on va prendre 30 ou 40 % de la somme globale que nous avons chaque année pour les congrès ou ne vaut-il pas mieux pour la Ville d'étaler cette dépense ? L'avantage est également non seulement pour la Ville mais pour les organisateurs du congrès aussi qui reçoivent avec un an ou deux ans d'avance les sommes leur permettant de mieux organiser ce congrès.

M. LE MAIRE : C'est vrai que c'est un engagement de l'actuel Conseil Municipal, mais qui peut ou ne peut pas être remis en cause par le prochain. En tout cas, aux yeux de Marcellin et il a raison, on étale sur deux ans, sur trois ans une dépense, une subvention relativement importante.

M. RENOUD-GRAPPIN : Est-ce qu'il ne serait pas plus légal de faire un prêt et de rembourser sur trois ans de manière à ne pas anticiper sur la prochaine municipalité... d'un point de vue légal, c'est tout. D'un point de vue pratique, je pense que personne n'est contre.

M. LE MAIRE : C'est tout à fait légal et réglementaire de dire qu'on va payer 60 000 F sur deux ans.

M. BARETJE : J'ai envie de vous dire que lorsque nous signons une convention, ça va être le cas tout à l'heure, c'est bien sur plusieurs années et nous nous engageons à verser, y compris pour le prochain mandat, donc c'est pendant trois ans, notamment pour l'Association Française des Volontaires du Progrès, tout à l'heure on présentera ce dossier, s'il y a une convention sur trois ans, on est bien obligé de verser chaque année une somme, c'est un peu du même type.

M. LE MAIRE : Ne compliquons pas les choses !».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'ensemble de ces propositions.

M. ROIGNOT ne prend pas part au vote pour les subventions attribuées à l'Université.

Les membres de la Commission Municipale des Sports ne prennent pas part au vote pour la subvention attribuée à l'OMS.

Récépissé préfectoral du 10 juillet 2000.